



PHOTOJOURNALISME :

VISA POUR LA DEREGLEMENTATION

Les journalistes reporters-photographes sont confrontés à une crise sans précédent et, notamment, ceux qui collaborent avec les agences de presse photographiques.

La France a été le berceau du reportage photographique d'actualité après la création d'agences par les journalistes reporters-photographes eux-mêmes : Gamma, Sygma et Sipa, Magnum. Elles ont contribué à l'essor de cette particularité française. D'autres ont suivi.

La prospérité de ces agences, reconnues mondialement, n'a été rendue possible que par la volonté des responsables éditoriaux de la presse écrite, quotidienne et magazine, de publier leurs reportages. Aujourd'hui, cette volonté éditoriale s'est évaporée. Ce n'est pas la prétendue crise de la presse qui peut expliquer la crise du photojournalisme.

Il faut établir un lien entre crise éditoriale de la presse et crise de la presse.

Les conséquences sociales sont désastreuses : les reporters-photographes sont soit licenciés, soit soumis à des conditions de travail illégales. Les agences qui ont imposé à leurs journalistes des statuts contraires à la loi (pour échapper aux cotisations sociales, aux droits d'auteurs, aux clauses du code du travail et de la convention collective) sont également en grande difficulté.

Récemment des agences ont été entraînées dans la faillite après des rachats par des groupes d'investissement et une gestion douteuse à but uniquement financier.

En 2009, on a pu dénombrer 3000 suppressions d'emplois de journalistes, les reporters-photographes payant, en pourcentage, le plus lourd tribut.

Le recours outrancier aux photos d'illustration (par opposition à celles à fort contenu éditorial), aux photos gratuites fournies par les entreprises et leurs services de com, l'utilisation fréquente de photos « DR », de photos montées dites « *génériques* », l'usage de nouveaux logiciels de retouche pour « enjoliver » l'image, sont le reflet des nouveaux choix éditoriaux au détriment de la qualité du contenu et de la retranscription des faits.

Les reporters-photographes d'agences subissent ce qu'on peut appeler une « double peine » : ils ont moins de travail et le travail restant est moins bien rémunéré. Il n'est donc pas étonnant qu'ils cherchent d'autres sources de revenus pour survivre tel le publi-reportage dit « corporate ».

De fait aujourd'hui, nombre d'entre eux se retrouvent hors-agence et isolés, sans protection sociale et/ou avec un « statut » aux contours souvent flous et soumis au bon vouloir de patrons de presse. Pourtant la loi les protégeant existe de plus de trente cinq ans.

Le Syndicat National des Journalistes CGT (SNJ-CGT) exige et demande aux pouvoirs publics de faire appliquer la loi Cressard de 1974.

Contrairement à une idée diffuse, colportée par certains employeurs et certaines de leurs organisations professionnelles, ce n'est pas le statut du journaliste qui est la cause de la crise du photojournalisme, mais bien un modèle éditorial et une volonté de s'affranchir de toute règle sociale.

Aujourd'hui, les patrons de presse et leurs affidés plaident pour que le statut d'auto-entrepreneur puisse s'appliquer aux journalistes en totale opposition à la loi Cressard. C'est le retour du travail à la tâche en contradiction avec l'esprit et la lettre du Code du travail, ainsi que la négation du droit d'auteur.

Le SNJ-CGT accompagnera toutes les actions menées, devant les tribunaux ou non, par les reporters-photographes pour la reconnaissance de tous leurs droits.

SNJ-CGT, Perpignan le 1^{er} septembre 2010